



COMMUNE DE MATHOD
Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Mathod

FORMULAIRE POUR L'AUTORISATION D'ABATTAGE

Cadre de la requête

Requête établie dans le cadre d'une demande de permis de construire : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, n° de dossier communal : 2022-4086..... N° CAMAC : 212927.....

Localisation de(s) l'objet(s)

Parcelle(s) n° : 201.....

Objet(s) concerné(s) :

☒ Arbre isolé ☐ Allée d'arbres ☐ Haie ☐ Autre :

Objet d'importance régionale : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non documenté

Essence(s) : Epicea x 2.....

Diamètre du tronc à 130 cm du sol : 240 cm et 242 cm.....

Compensation envisagée :

Des essences indigènes sont recommandées par la Municipalité.

Essence(s) prévue(s) : proposition selon validation communale et DT.....

Essence proposée : Sorbus aria / Prunus avium plena.....

Délai de plantation : automne 2024.....

Motif de la requête

Réaménagement complet des aménagements extérieurs et
souhait de remplacer des sujets sénescents, épars
et qui ne correspondent plus aux thématiques climatiques
futurées. Proposition plus adaptée avec des évolutions au
fil des saisons.....

Requérant :

Nom, prénom : Chiché Lionel..... Téléphone : 021 351 50 25.....

Entreprise : Chiché Architectes SA..... Signature :

Adresse : Rue des Terreaux 8..... Date : 02.05.2024.....

Localité : 1003 Lausanne.....

Personne de contact :

Nom, prénom : Chiché Lionel..... Téléphone : 021 351 50 25.....



COMMUNE DE METHOD
Greffe municipal
Rue de la Forge 22
1438 Method

Décision municipale :

☐ Requête autorisée ☐ Requête refusée ☒ Requête autorisée **sous conditions***

☐ Les travaux portent atteinte à un biotope (art. 18 LPN, art. 22 Lfaune), l'autorisation complémentaire de la DGE-BIODIV est requise

*Conditions

☒ La demande d'autorisation sera affichée au pilier public pour une durée de 20 jours. En cas d'opposition, la Municipalité contactera le requérant.

☒ Un des deux épicéas est encore beau, la Municipalité, dans sa séance du 6.5.2024, demande que trois arbres remplacent les deux épicéas.

☐

☐

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

La Municipalité (timbre et signatures) :

Method, le 7.05.2024....



Annexes à joindre :

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Plan de situation avec indication de l'emplacement du ou des arbre(s) à abattre, ainsi que la ou les compensation(s) prévu(e)
- Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à l'expéditeur avant d'être traités

CROQUIS D'IMPLANTATION

Commune de Method

Parcelle 201

Plan RF N°1004

Coord. moy.: 2'533'435 / 1'180'055

Mensuration semi-numérique numérisée

Eléments implantés lors de notre intervention du 18.04.2024

○ Point limite retrouvé

○ Point limite implanté

○ Point aligné sur la limite

Arbre relevé

Photo 2



Photo 1



BR⁺

INGÉNIEURS GÉOMÈTRES BREVETÉS

BR PLUS INGÉNIEURS SA

Rue de la Plaine 68 · CP
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 425 45 94
info.yve@br-plus.ch
www.br-plus.ch

Yverdon-les-Bains, le 18 avril 2024

Hervé VON GUNTEN
Ingénieur géomètre breveté

